

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 1 de 24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture laque solvantée / lasure à base de résine acrylique

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-303	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.profitec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9, aromatiques
xylène
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates
isobutanol

Mention d'avertissement: Attention**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 2 de 24

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets selon les réglementations locales/régionales.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.
	EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 3 de 24

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			15 - < 20 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc			15 - < 20 %
	231-944-3	030-011-00-6	01-2119485044-40	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
1330-20-7	xylène			3 - < 5 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			3 - < 5 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			3 - < 5 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)			3 - < 5 %
	231-072-3		01-2119529243-45	
	Flam. Sol. 1; H228			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			1 - < 3 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			1 - < 3 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
78-83-1	isobutanol			1 - < 3 %
	201-148-0	603-108-00-1	01-2119484609-23	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol			1 - < 3 %
	252-104-2		01-2119450011-60	
1314-13-2	oxyde de zinc			1 - < 3 %
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
100-41-4	éthylbenzène			1 - < 3 %
	202-849-4	601-023-00-4	01-2119489370-35	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H332 H373 H304 H412			
24468-28-8	1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, zinc salt			0,1 - < 1 %
	246-279-4			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 4 de 24

	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
141-32-2	acrylate de n-butyle			0,1 - < 1 %
	205-480-7	607-062-00-3	01-2119453155-43	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H226 H312 H302 H315 H319 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	15 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = >10,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg	
7779-90-0	231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc	15 - < 20 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	3 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 6350 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutyle d'éthylène-glycol	3 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: ATE = 1200 mg/kg	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	3 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100	
7429-90-5	231-072-3	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)	3 - < 5 %
		dermique: DL50 = >8880 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15900 mg/kg	
	919-857-5	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = >4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = 11000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
78-83-1	201-148-0	isobutanol	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = > 24 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2830 mg/kg	
34590-94-8	252-104-2	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = 9510 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	1 - < 3 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	
24468-28-8	246-279-4	1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, zinc salt	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = 24 mg/l (vapeurs)	
141-32-2	205-480-7	acrylate de n-butyle	0,1 - < 1 %
		dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 5 de 24

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool., Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matières liquides inflammables, vapeur Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x), épaisse fumée noire. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 6 de 24

Pour les secouristes

Tenez à l'écart les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les poussières de ponçage. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 7 de 24

8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	50	188		VME (8 h)	
		100	375		VLE (15 min)	
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
141-32-2	Acrylate de n-butyle	2	11		VME (8 h)	
		10	53		VLE (15 min)	
78-83-1	Alcool isobutylique	50	150		VME (8 h)	
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 8 de 24

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	150 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	32 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	426 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	13,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	123 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	49 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	633 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	98 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,72 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	3,72 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,95 mg/kg p.c./jour
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	900 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 9 de 24

Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	871 mg/m ³
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	369 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	553,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	50,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	18,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	3,3 mg/kg p.c./jour
78-83-1	isobutanol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	310 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	55 mg/m ³
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	65 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	310 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	15 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	37,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	1,67 mg/kg p.c./jour
1314-13-2	oxyde de zinc		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,83 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,5 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 10 de 24

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/kg
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	
Eau douce		8,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		26,4 mg/l
Eau de mer		0,88 mg/l
Sédiment d'eau douce		34,6 mg/kg
Sédiment marin		3,46 mg/kg
Intoxication secondaire		20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		463 mg/l
Sol		2,33 mg/kg
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20 mg/l
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		100 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		52,3 mg/kg
Sédiment marin		5,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		4,59 mg/kg
78-83-1	isobutanol	
Eau douce		0,4 mg/l
Eau de mer		0,4 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,52 mg/kg
Sédiment marin		0,152 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,0699 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 11 de 24

Air		11 mg/l
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
Eau douce		19 mg/l
Eau de mer		1,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		70,2 mg/kg
Sédiment marin		7,02 mg/kg
Intoxication secondaire		190 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		468 mg/l
Sol		2,74 mg/kg
1314-13-2	oxyde de zinc	
Eau douce		20600 mg/l
Eau de mer		6100 mg/l
Sédiment d'eau douce		117,8 mg/kg
Sédiment marin		56,5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100000 mg/l
Sol		35,6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Utiliser lunettes de protection étanches. EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Vêtements de protection résistant aux solvants

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation, ventilation insuffisante: Masques à filtre combiné A2 - P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 12 de 24

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage	
Odeur:	Forte teneur en hydrocarbures aromatiques	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	137-143 °C	
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,7 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 vol. %	
Point d'éclair:	>23 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	400 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable- insoluble/ inpolaire	
Viscosité cinématique:	>20,5 mm ² /s	
Hydrosolubilité:	Non miscible	
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	8 hPa	
(à 20 °C)		
Densité:	1,37-1,45 g/cm ³	
Densité de vapeur relative:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	<3%
Teneur en solvant:	Valeur de COV max. 500 g/L
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Durée d'écoulement:	>60s 4 DIN EN ISO 2431

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 13 de 24

10.1. Réactivité

En cas de surchauffe: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protéger de la chaleur et du gel. Ne pas laisser sécher le produit.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 30000 mg/kg; ATE (cutanée) 23913 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 53,03 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 26,79 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 14 de 24

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg	3492	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>3160	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>10,2	Rat	
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	3523	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	12126	Rat	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	6350 mg/l	Rat	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutyle de l'éthylène-glycol				
	orale	ATE	1200 mg/kg		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Cochon d'Inde	OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	OCDE 425
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	>6,82		
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)				
	orale	DL50 mg/kg	>15900	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>8880	Rat	
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>4951	Rat	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID
	cutanée	DL50 mg/kg	11000	Lapin	
78-83-1	isobutanol				

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 15 de 24

	orale	DL50 mg/kg	> 2830	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 24 mg/l	Rat		
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	9510	Lapin		OCDE 402
1314-13-2	oxyde de zinc					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID	
100-41-4	éthylbenzène					
	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	15400	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat	GESTIS	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
24468-28-8	1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, zinc salt					
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	24 mg/l	Rat	GESTIS	
141-32-2	acrylate de n-butyle					
	orale	ATE mg/kg	500			
	cutanée	ATE mg/kg	1100			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:
 Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO₂ selon la norme EN 15051-2
 montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de $\leq 10 \mu\text{m}$
 et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques
 des matières premières contenant du TiO₂ entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon
 la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement,

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 16 de 24

nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

L'inhalation de solvants dont la teneur dépasse les limites AGW ou MAK peut causer des dommages à la santé tels que l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions rénales et hépatiques et une altération du système nerveux central. Indications : Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit à la réhydratation naturelle de la peau et entraîne un assèchement de la peau. Le produit peut pénétrer dans l'organisme par la peau. Les éclaboussures de solvants peuvent provoquer une irritation de l'œil et des dommages réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 17 de 24

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,2 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,3 mg/l	56 d	poisson		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 16 mg/l)		Boue activée		
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1490 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1840 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1550 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC >100 mg/l	21 d	Danio rerio		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1000 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10000 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, iso-alcane, liaisons cycliques, < 2 % aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
	Toxicité pour les algues	NOEC >100 mg/l		Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >100 mg/l)	3 h			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6812 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	IUCLID	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 18 de 24

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	23300	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID	
78-83-1	isobutanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1430	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1250		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1439	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	200 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthylétheroxy) propanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>969	96 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1919	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>=500	22 d	Poecilia reticulata (Guppy)		OCDE 211
	Toxicité pour les algues	NOEC	969 mg/l	4 d	Selenastrum capricornutum		
1314-13-2	oxyde de zinc						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,14	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,14	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,17	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
100-41-4	éthylbenzène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	non déterminé	GESTIS	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,97	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
24468-28-8	1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, zinc salt						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	12,5	96 h	non déterminé	GESTIS	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	13 mg/l	48 h	non déterminé	GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 19 de 24

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	78%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	90%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	96%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-83-1	isobutanol			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	70-80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	75%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81
	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, liaisons cycliques, < 2 % aromates	5 - 6,7
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	-0,437
78-83-1	isobutanol	0,79
34590-94-8	Dipropylenglykolmonométhyléther, (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	0,0043
100-41-4	éthylbenzène	3,15
24468-28-8	1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, zinc salt	3,42

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	19-352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	<100		

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 20 de 24

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Pas une marchandise de la classe 3 selon ADR/RID, chapitre 2.2.3.1.5.. Liquide visqueux inflammable en bidons <450 litres.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 21 de 24

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 163 367 650

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1263**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** Paint**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: 163, 223, 367, 955

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG. Pas de marchandises dangereuses dans les conteneurs <450 L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1263**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** Paint**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: A3 A72 A192

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L

Passenger LQ: Y344

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: bis(orthophosphate) de trizinc

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 22 de 24

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 36,3 % (497,31 g/l)

2004/42/CE (COV): 36,3 % (497,31 g/l)

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 23 de 24

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Les principales références bibliographiques et sources de données

<http://gjsbau.de> <http://www.baua.de>

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. aucune

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P330 Dickschichtlack LH

Date de révision: 10.08.2022

Code du produit: 22006067659007

Page 24 de 24

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)